





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2016-164**

Séance publique du

2 mai 2016

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Président de la
Communauté du Pays d'Aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20160502- lmc189455-DE-1-1
Date de signature : 03/05/2016
Date de réception : mardi 3 mai 2016
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : MARCHÉ DE FOURNITURE DE VÊTEMENTS DE DESSUS-DESSOUS, ACCESSOIRES DE
L'HABILLEMENT DESTINÉS AUX SERVICES MUNICIPAUX
SIGNATURE DU MARCHÉ**

Le 2 mai 2016 à 15h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 26/04/2016, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaele LENFANT, Monsieur Claude MAINA, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Moussa BENKACI à Madame Odile BONTHOUX, Madame Christine BERNARD à Madame Charlotte BENON, Madame Patricia BORRICAND à Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Jean-Pierre BOUVET à Monsieur Eric CHEVALIER, Monsieur Philippe DE SAINTDO à Madame Irène MALAUZAT, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Gilles DONATINI à Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Muriel HERNANDEZ à Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Coralie JAUSSAUD à Monsieur Ravi ANDRE, Madame Liliane PIERRON à Madame Danièle BRUNET.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Madame Catherine ROUVIER.
Secrétaire : Sylvain DIJON

Monsieur Maurice CHAZEAU donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S - Etudes Juridiques, Marchés
Publics et Patrimoine Communal
Direction des Marchés Publics

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 2 MAI 2016

Nomenclature : 1.7
Actes spéciaux et divers

RAPPORTEUR : Monsieur Maurice CHAZEAU

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : MARCHÉ DE FOURNITURE DE VÊTEMENTS DE DESSUS-DESSOUS,
ACCESSOIRES DE L'HABILLEMENT DESTINÉS AUX SERVICES MUNICIPAUX
SIGNATURE DU MARCHÉ- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

La présente consultation concerne le renouvellement du marché de fourniture de vêtements dessus-dessous, accessoires de l'habillement destinés aux services municipaux de la ville d'Aix en Provence.

Il s'agit d'un marché à bons de commande passé en application de l'article 77 du Code des marchés publics avec un montant minimum et maximum pour la période initiale et pour chaque période de reconduction défini comme suit :

- lot 1/ Parkas, vêtements de pluie et pull-overs :
Minimum annuel : 20 000 € HT – Maximum annuel : 60 000 € HT
- lot 2/ Tenues de sport :
Minimum annuel : 20 000 € HT – Maximum annuel : 60 000 € HT
- lot 3/ Gants et ceintures :
Minimum annuel : 6 000 € HT – Maximum annuel : 18 000 € HT
- lot 4/ Tee-shirts et accessoires de l'habillement :
Minimum annuel : 4 000 € HT – Maximum annuel : 16 000 € HT

Les prestations seront rémunérées sur la base des prix unitaires indiqués dans le bordereau des prix unitaires, appliqués aux quantités réellement exécutées.

Le marché est conclu pour une période initiale de 1 an à compter de sa notification.

Le marché peut être reconduit trois fois une année de manière tacite.

Conformément à la réglementation en vigueur, un avis d'appel public à la concurrence, répertorié sous le numéro 2016-01AL a été adressé aux organes de presse qui l'ont respectivement publié :

- J.O.U.E.....paru le 19 janvier 2016
- B.O.A.M.P.....paru le 19 janvier 2016

Cet avis a été inséré sur le site Internet de la ville et a fait l'objet d'un affichage à la Direction des Marchés Publics.

Cette consultation a également fait l'objet d'une dématérialisation : les candidats pouvaient retirer le dossier de consultation par voie électronique par le site de la ville ou celui d'Achatpublic.com

Le dépôt électronique de l'offre était autorisé.

La date limite de remise des plis était fixée au lundi 7 mars 2016 à 12h.

A cette date, la Direction des marchés publics de la Ville d'Aix en Provence a enregistré 11 plis.

Les critères de jugement des offres énoncés dans le règlement de la consultation étaient les suivants :

- 1- Prix des prestations..... 45
- 2 - Qualité..... 55

Aucune variante ni prestation supplémentaire ou alternative n'était autorisée.

Au cours de la séance du jeudi 7 avril 2016, les membres de la Commission d'Appel d'Offres ont, au vu du rapport d'analyse, décidé de retenir comme offre économiquement la plus avantageuse celle présentée par :

- lot 1/ Parkas, vêtements de pluie et pull-overs :
la société CEVENOLE DE PROTECTION pour un montant DQE de 22 590,27 € HT.

- lot 2/ Tenues de sport :
la société CASAL SPORT pour un montant DQE de 25 937,30 € HT.

- lot 3/ Gants et ceintures :
la société CEVENOLE DE PROTECTION pour un montant DQE de 3 961,83 € HT.

- lot 4/ Tee-shirts et accessoires de l'habillement :
la société QUINCAILLERIE AIXOISE pour un montant DQE de 4 420,50 € HT.

En conséquence, je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

- AUTORISER Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint Délégué aux Marchés Publics à signer les marchés relatifs à la fourniture de vêtements dessus-dessous, accessoires de l'habillement destinés aux services municipaux de la ville d'Aix en Provence, ses reconductions et tous les documents s'y rapportant, avec la société CEVENOLE DE PROTECTION pour un montant minimum par période de 20 000 € HT et un montant maximum par période de 60 000 € HT pour le lot 1 - Parkas, vêtements de pluie et pull-overs, avec la société CASAL SPORT pour un montant minimum par période de 20 000 € HT et un montant maximum par période de 60 000 € HT pour le lot 2 - Tenues de sport, avec la société CEVENOLE DE PROTECTION pour un montant minimum par période de 6 000 € HT et un montant maximum par période de 18 000 € HT pour le lot 3 - Gants et ceintures, avec la société QUINCAILLERIE AIXOISE pour un montant minimum par période de 4 000 € HT et un montant maximum par période de 16 000 € HT pour le lot 4 - Tee-shirts et accessoires de l'habillement.

DL.2016-164 - MARCHE DE FOURNITURE DE VETEMENTS DE DESSUS-DESSOUS,
ACCESSOIRES DE L'HABILLEMENT DESTINES AUX SERVICES MUNICIPAUX
SIGNATURE DU MARCHE-

Présents et représentés	: 53
Présents	: 42
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 53
Pour	: 53
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,
Reine MERGER



(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)